



Réseau routier

Elles vous permettent de travailler, de vous retrouver, de découvrir, de partir et revenir. Sur les routes de Mayenne, passent vos vies ; c'est dire leur dimension hautement stratégique. Afin de rester à la hauteur de l'enjeu, le département mène une politique de désenclavement, d'aménagement et de modernisation de son réseau routier. Pour que vos circulations restent pratiques, confortables et sécurisées.

Le réseau routier départemental est constitué de **3 674 kilomètres de routes**, aux caractéristiques et aux trafics très variés. La sécurité demeure un enjeu majeur, même s'il n'existe plus de sections de routes identifiées comme des « points noirs » au plan de la sécurité routière.

Le Plan routier départemental 2016-2021

Depuis 2010, de nombreux travaux et contournements d'agglomération ont eu lieu, essentiellement pour adapter les routes au niveau de trafic routier, extraire le trafic des agglomérations, sécuriser des carrefours : Contournements de la Baconnière, de Sainte-Suzanne, de Villaines-la-Juhel, création de giratoires, amélioration des routes départementales en complément des travaux de construction de la ligne à grande vitesse (LGV)...

Autant d'actions qui ont permis de faciliter les déplacements routiers, de mieux organiser les échanges et d'améliorer le cadre de vie des Mayennais.

Dans la continuité, le Plan routier départemental 2016-2021 réaffirme **l'ambition départementale d'un réseau routier de qualité**, levier de développement économique et d'attractivité de la Mayenne, grâce à un programme d'action doté de plus de 90 M€, construit autour de trois objectifs :

- Concrétiser et mettre à l'étude les grands projets qui contribueront au développement de l'attractivité de la Mayenne,
- Porter ou accompagner des projets d'amélioration et de sécurisation du réseau routier courant, en concertation avec les communes et communautés de communes,
- Investir dans l'entretien, pour contribuer à la pérennité du patrimoine routier, au bénéfice de l'ensemble des usagers.

Des routes plus respectueuses de l'environnement

Dans la droite ligne de son Agenda 21, le Département s'engage en faveur d'infrastructures contribuant au développement durable de la Mayenne.

Cela se traduit par des projets routiers prenant mieux en compte les problématiques environnementales et agricoles et par des pratiques d'entretien vertueuses. Ainsi, **depuis 2009, les désherbants et autres produits phytosanitaires sont proscrits** et le fauchage tardif est la règle sur les accotements routiers en Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, avec une incidence positive sur la biodiversité. Par ailleurs, depuis 2004, l'écopâturage des espaces verts difficiles d'accès s'est bien développé. Il permet d'entretenir 13 sites sur 6 hectares.

Le saviez-vous ? La Mayenne est également le premier Département à s'être engagé pour la valorisation de l'herbe récoltée sur les bords de route, dans le cadre d'un partenariat avec les unités de méthanisation installées sur le territoire, faisant ainsi d'un déchet une ressource.

- [Le plan routier départemental \(PDF - 25.78 Mo\)](#)
- [Règlement de la voirie départementale 2016 \(PDF - 6.25 Mo\)](#)